

## Dois-je partir avant la mise en oeuvre de l'expulsion ?

Mise à jour : Lundi 25 juillet 2022

Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

---

Non mais c'est **vivement conseillé**.

Vous n'êtes pas obligé de quitter les lieux avant l'exécution de l'expulsion mais c'est préférable si vous voulez éviter des frais supplémentaires.

Si vous ne partez pas volontairement, votre propriétaire fera appel à un **huissier** pour qu'il procède à votre expulsion. Si nécessaire, l'huissier se fait aider par :

- un serrurier (si vous n'ouvrez pas la porte),
- des déménageurs (si vous ne déplacez pas vous-même vos meubles),
- des policiers (si vous refusez de quitter les lieux).

L'expulsion coûte cher (+/- 1.000 à 1.500 EUR) et les **frais seront mis à votre charge**.

Si vous n'emportez pas vos meubles avec vous, vous devrez en plus payer les frais d'enlèvement et de conservation de vos meubles à la commune.

Pour **éviter des frais et des complications supplémentaires**, il est préférable que vous quittiez les lieux volontairement au moment prévu.

En pratique, il est conseillé de :

- partir avant la date prévue pour l'expulsion et;
- avertir le propriétaire par recommandé que vous êtes parti et;
- lui remettre les clés (et en garder la preuve).

Si vous partez sans avertir le propriétaire, il fera quand même appel à l'huissier le jour J. Le tarif de l'huissier vous sera quand même facturé.

En pratique, il est également possible de :

- partir avant la date prévue de l'expulsion et;
- de remettre les clés à l'[huissier de justice](#).  
L'huissier de justice vous remet un [reçu](#) pour les clés et indique que vous libérez officiellement les lieux au profit du propriétaire.

Le CPAS est prévenu de votre expulsion imminente.

Sauf si vous vous y opposez.

Le CPAS vous aide et vous accompagne dans la mesure de ses moyens.

**Pour plus d'informations vous pouvez consulter :**

**Les références légales**

[Articles 1344ter à 1344sexies du Code judiciaire.](#)

## **Les documents types**

[Brochure : Evitez l'expulsion - éditée par le SPF Justice - édition 2021](#)

[Schéma explicatif : La procédure d'expulsion.](#)

